



# fermeture pour cause de manque de personnel en restauration

Par **touttravailmirrite**, le 10/12/2024 à 19:19

Bonjour,

j'ai un compteur d'heure lissée a l'anées. je suis en temps partiel dans un restaurant en temps que serveuse. J'ai plus de 75h d'heure supplémentaires a mon compteur temps. Du au depart de la cuisine, le patron nous as annoncé ce matin, la fermeture du restaurant pour 2semaine. cependant pour la remuneration, il propose de prelever des heures suplementaire sur nos compteur temps pour nous payés les shifts lors des fermeture. meme si mes heures sont lisées, il ne me semble pas que ce soit légale. Pour ceux n'aillant pas d'heures a leurs compteurs temps, je ne comprend pas si il propose de les payées ou non.

merci !

Par **miyako**, le 10/12/2024 à 20:42

Bonsoir,

[quote]

Pour ceux n'aillant pas d'heures a leurs compteurs temps, je ne comprend pas si il propose de les payées ou non.

[/quote]

Il doit mettre tout le monde au chômage technique ou alors assurer tous les salaires ,comme si les gens travaillaient.

Il ne peut pas se payer sur les heures sup. au compteur ,sauf **accord écrit** des salariés(es)

cordialement

Par **touttravailmirrite**, le 10/12/2024 à 21:29

merci pour avoir pris le temps de répondre, cela s'applique meme avec les heures lissées?

merci,

bonne soirée !

Par **miyako**, le **10/12/2024** à **22:18**

Bonjour,

Il faut bien lire les conditions de votre contrat de travail concernant les heures lissées ,mais normalement en cas de fermeture (hors CP) il doit mettre les employés en chômage partiel.

<https://www2.liaisons-sociales.fr/en-quoi-consiste-le-lissage-du-salaire-et-dans-quels-cas-peut-on-y-recourir/>

Il faut aussi regarder ce que dit la convention collective HCR

<https://www.village-justice.com/articles/amenagement-temps-travail-dans-hotellerie-restauration-annualisation-modulation,47906.html>

Cordialement